L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 9 JUIN 1893.

PETITES ANNONCES

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 avril—3m

R. AMBDUVINI—Remède pour le mal de dents: guérison certaine et permanente. Dépôt, 26 rue Ursulines. 12 mai—1m

A LOUER

UNE maison meublée à Louer à la Passe Christian, rue de l'Eglise. S'adresser 74 rue Dumaine. 1er juin—15f

DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière. S'adresser rue Royale, 278. 4 juin—

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

F. G. Marrero vs Edward Y. Ginn.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 24,223.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 20 juin 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un joli lot de meubles de maison, deux pendules en marbre, tapis, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

9 juin—9 13 20

Hibernia Insurance Co. vs J. K. Norris.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 24,370—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité, maintenant absent en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St Charles et Carondelet, le MARDI 13 juin 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, saisi dans l'affaire mentionnée et numérotée ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

9 juin—9 11 13

Wm Toohey vs Wm Walker.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans—No 24,166—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MARDI, 13 juin 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un mulet et un wagon à ressort.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON, Constable.

3 juin—3 7 13

Albin Rochereau, L. C. David, subrogé, vs Dr Geo. P. P. David.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. — No 17,831 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux aux Nos 13 et 15 de la rue St-Louis, entre Chartres et Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 20ème jour de juin 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Le contenu du local Nos 13 et 15 rue St-Louis connu comme le "David Manufacturing Co., limité," comprenant une machine à vapeur, bouilloire, etc., un lot de cornichons assortis, un lot de gelées assorties, un lot de ketchup assorti, un lot de moutarde assortie, un lot de raisins assortis, un lot de bouteilles vides, un lot de baquets en bois et en ferblanc, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable Deuxième cour de Cité de la Nlle-Orléans.

7 juin—7 14 20

Pierre Montant vs J. M. Esquerré.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans.—No 13,288—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 17me jour de juin 1893, à 10 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un cheval bai tête blanche, un wagon à quatre roues et un lot de harnais d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL, Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

7 juin—7 12 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Philip Frank.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,883—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Adam Frank, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

9 juin—9 14 18

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,988, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le tableau et le cinquième compte provisoire présentés par Henry Charnock et William H. Cantzon, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

9 juin—9 14 18

Succession de Dewitt C. Mette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,826—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles E. Kells, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

4 juin—4 8 13

Succession de William Rhome.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38 265 — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile Garnier, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

2 juin—2 6 11

Succession de David H. Marks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,284—Division A—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David H. Marks, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

3 juin—3 7 12

Succession de Joseph T. Degrais et Louise Victoire Le Breton, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 38,972 — Division E. — Attendu que François Dufrocq a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur datif dans la succession de feu Joseph T. Degrais et Louise Victoire Le Breton, sa femme décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er juin—1er 4 10

Succession de Henry Goeta.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,292—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Jane Goeta, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

3 juin—3 7 12

Succession de Patrick Noonan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,287—Division C—Attendu que Mme Alice Noonan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Noonan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er juin—1 4 10

Succession de E. H. Tilford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,644—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve E. H. Tilford, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

30 avril—30—3 9 juin

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73....CHARTRES......73

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE À L'ENCAN

—DE—

Propriétés Rémunératrices et bien situées.

PROPRIETES

RUE ROYALE.

No 163 rue Royale, entre Orléans et St-Pierre. Elégante bâtisse en briques à trois étages avec verandah en fer ouvragé et entrée pour voiture, divisée pour magasin et résidence.

No 175 rue Royale, entre Ste-Anne et Orléans. Grande bâtisse en briques à deux étages, avec une grande entrée pour voiture, occupée par des magasins et le haut divisé pour résidence

No 180 rue Royale, entre Orléans et Ste-Anne. Elégante bâtisse en briques à trois étages avec vérandah en fer ouvragé.

No 190 rue Royale, entre Dumaine et Ste-Anne. Elégante bâtisse en briques à trois étages avec une vérandah en fer ouvragé, occupée en bas comme magasin et comme résidence dans le haut.

No 192 rue Royale, entre Dumaine et Ste-Anne. Elégante bâtisse à trois étages avec vérandah en fer ouvragé, le bas étant occupé comme magasin et le haut comme résidence.

No 201 rue Royale, entre Ste-Anne et Dumaine, jolie résidence en briques à un étage, avec une grande cour briquetée.

No 203 rue Royale, entre Dumaine et Ste-Anne. Jolie résidence en briques à un étage avec une grande cour briquetée.

Toutes les propriétés ci-dessus sont occupées par des locataires prompts à la paie.

Tombeau dans le Cimetière St-Louis.

Succession de Bernard Senat.

No 38,723—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hotel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., daté le 3 mai 1893, et en vertu d'un acte de propriété daté le 5 mai 1883, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et tout ce qui en quelque sorte y appartient, situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St-Pierre, et mesurant 36 pieds 5 pouces de façade rue Royale, sur 127 pieds 0 pouces et 1½ ligne de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins, mesure américaine, d'après les titres de la dite propriété. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à 3 étages (avec terrace ou toit plat) ayant un grand magasin au rez-de-chaussée, deux salons avec portes à coulisse, trois chambres à coucher, deux cabinets, corridor et galerie au second étage et trois chambres, corridor et cabinet au troisième étage; aussi une bâtisse en briques à trois étages à l'arrière, ayant deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres et galerie au second étage, et trois chambres et galerie au troisième étage; et une bâtisse en briques à deux étages contiguë à la bâtisse principale ayant une chambre et lieux d'aisance à chaque étage; galerie au second étage, citerne, gaz, waterworks, lieux d'aisance, etc. Cour briquetée et pavée, entrée pour voiture avec grandes portes, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 163 rue Royale.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y sont ou qui, en quelque sorte, y appartiennent, situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet No 59, borné par les rues Royale, Orléans, Ste-Anne et Bourbon, désigné par la lettre A sur un plan ou devis dressé par Arthur de Armas, député voyer de la ville, le 4 mars 1882 et annexé à un acte passé pardevant E. Bamy, notaire, le 13 avril 1882, d'après lequel ledit terrain mesure, en pied américain, 56 pieds 3 pouces et 7 lignes de façade rue Royale; 128 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue d'Orléans, 70 pieds et 4 pouces sur la première profondeur du côté de la rue Ste Anne; de là, 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Royale, et s'étendant vers la rue Ste-Anne; puis 58 pieds 8 pouces sur une seconde profondeur la plus proche de la rue Ste-Anne, et 59 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la limite inférieure.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux vastes magasins au rez-de-chaussée et 6 chambres, 2 cabinets, vestibule et galerie au second étage; aussi une bâtisse contiguë en briques à deux étages, ayant à chacun deux chambres et une seconde bâtisse attenante, en briques, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et quatre chambres et galerie au second étage; aussi une petite bâtisse en bois d'une chambre, waterworks, lieux d'aisance à deux étages en bois, cour briquetée et entrée pavée pour voiture avec porte cochère, etc. Les écuries, auvents couverts, etc., ne sont pas vendus avec la propriété. Vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1893. Cette grande propriété porte le numéro municipal 175 de la rue Royale.

3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, passages et avantages qui, en quelque sorte, y appartiennent ou en font partie, situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet No 46, borné par les rues Royale, Chartres, Ste-Anne et le Passage St-Antoine, désigné comme le terrain No 4 sur un plan daté du 3 juillet 1890, fait par L. H. Pilié, député-voyer, à prendre à une distance de 21 pieds 11 pouces et 4 lignes du coin de la rue Ste-Anne, et mesurant, d'après ce plan, 24 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 24 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur à l'arrière sur 81 pieds 2 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une belle bâtisse en briques à trois étages, avec une véranda d'ornement. Le rez-de-chaussée est occupé comme salon de coiffure; il y a deux chambres, corridor et vestibule à chacun des second et troisième étages; aussi une bâtisse en briques à trois étages, ayant deux chambres et cabinets à chaque étage, galeries, etc., lieux d'aisance à trois étages, citerne, gaz, waterworks, cour briquetée, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 180 de la rue Royale.

4° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et toutes les améliorations qui s'y trouvent, tout ce qui y appartient ou en quelque sorte en fait partie, situé dans le second district de cette ville, désigné par la lettre A sur un plan de D. E. Seghers, voyer, en date du 1er mai 1893, dans le carré d'ilet No 47, borné par les rues Royale, Chartres, Dumaine et Ste-Anne, et mesurant 20 pieds de façade rue Royale sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une belle bâtisse en briques à trois étages avec une verandah d'ornement, magasin au rez-de-chaussée avec arrière chambre, 2 chambres à chacun, au 2me et au 3me; aussi un bâtiment en briques à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, avec gaz, water works cour pavée en briques, lieux, etc. La propriété porte le No municipal 190, rue Royale.

5° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, désigné par la lettre B sur un plan de D. E. Seghers, arpenteur, en date du 1er mai 1893, dans l'ilet No 47, borné par les rues Dumaine, Royale, Chartres et Ste-Anne, touchant immédiatement au lot de terre ci-dessus décrit et mesurant 20 pieds de face à la dite rue Royale, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un élégant édifice en briques à trois étages avec verandah ouvragée en fer, magasin, chambre dans le fond, et vestibule au rez-de-chaussée, et deux chambres à chacun du 2e et 3e étages; aussi un édifice en briques à deux étages, avec deux chambres à chaque étage, lieux d'aisance, gaz, waterworks, cour pavée en briques, etc. Cette propriété porte le No municipal 192, rue Royale.

6° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui s'y rattachent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné comme lot No 1, sur un croquis fait par J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879, annexé pour référence à l'acte d'achat de cette propriété par Vve Hermann Z. Brugier de la succession de Romain Brugier, conformément à l'acte de vente passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 16 avril 1879, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, Ste-Anne et Bourbon, conformément au dit croquis le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale sur 128 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une jolie résidence en briques à un étage ayant 4 chambres et une salle à manger, et ainsi qu'un édifice en brique à deux étages dans le fond, avec deux chambres à chaque étage, lieux d'aisance, gaz, waterworks, grande cour pavée en briques, etc. Cette propriété porte le No municipal 201.

7. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les droits, voies, privilèges et avantages qui s'y rattachent, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Dumaine et Ste-Anne. Le dit lot est désigné par le No 2 sur le susdit plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, conformément auquel le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes face à la rue Royale sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une jolie résidence en briques à un étage, ayant 4 chambres, 2 cabinets et salle à manger, un édifice en briques à deux étages dans le fond ayant deux chambres à chaque étage, avec lieux d'aisance, gaz, waterworks, cour pavée en briques, etc. Cette propriété porte le No municipal 203 rue Royale.

8° Certificat No 712 émis par la Fabrique de l'Eglise St Louis (Cathédrale) désigné sur un plan du susdit par la section No 29, Range 1, de l'ilet 2.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans à crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses de sécurité habituelles, 5 p cent d'avocat, etc. Les taxes de l'année 1893 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication, un dépôt de 10 pour cent du prix de la vente sera requis des acquéreurs au moment de la criée.

Les acte de vente pardevant M. V. Dejan, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 mai—10 17 24 31—juin 7 14

M. EDWARD DINKELSPIEL a ce jour été admis comme membre de notre raison sociale. Le nom et titre de cette raison sociale restera comme par le passé.

DINKELSPIEL & HART.

Nouvelle-Orléans, 16 mai 1893.

17 mai—17—juin 1 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Edward S. Wurburger et Johanna Wurburger et dans l'affaire des mineurs Moritz Elkan Wurburger et Caroline Louisa Wurburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 34,760—En vertu d'un ordre de cour et de vente daté le 6 juin 1893 (approuvant et homologuant les délibérations d'un conseil de famille dans l'affaire ci-dessus tenu pardevant Joseph D. Taylor, notaire public, le 26 mai 1893), à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations etc, qui s'y trouvent, située dans l'ilet numéro 508, borné par les rues St-Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville, formant l'encoignure des rues St-Louis et Scott et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St-Louis, cent quarante-trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott, et dans le fond deux cent soixante-onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

2° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans l'ilet No 818, borné par les rues Murat, Gasquet, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 29 décembre 1874, et enregistrée au bureau du Shérif Civil, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, comme suit: Commençant à une distance de 47 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Murat et Gasquet—la dite portion de terre a une façade de 131 pieds 9 pouces sur la rue Murat, et commençant à une distance de 93 pieds 2 pouces et 2 lignes du coin des rues Murat et Gasquet; la dite portion de terre a une façade de 28 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Gasquet—la profondeur de la dite portion de terre étant de 189 pieds 8 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant 120 pieds; la mesure sur la ligne oblique courant de la rue Murat à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes; le tout subdivisé en cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

Conditions—Comptant sur les lieux; la propriété décrite premièrement lui sera vendue pour le prix et la somme de pas moins de quinze piastres net, et la propriété décrite tel en second lieu sera vendue pour le prix et la somme de pas moins que cent piastres net; les deux propriétés seront vendues sujettes à tout et tous titres adverses qui peuvent être en circulation ou pour adjudication à l'Etat ou à la ville de la Nouvelle Orléans, pour taxes, ou à tout individu ou individus pour taxes, et sujettes à toutes les réclamations légales pour l'Etat, la ville ou taxes de dessèchement, incluant les frais de procès et de la vente des dites propriétés (lesquels frais de procès et de vente devant être également payés comptant au moment de la vente au dessus du montant des ventes, et le montant des dits frais sera annoncé de la plateforme.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

9 juin—9 16 23 30 juil 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété dans le Sixième District.

New South Building & Loan Association vs James Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,874—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant, situé et se trouvant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Cadiz et Valence, désigné comme le lot No 13 et mesurant trente pieds de face à la rue Chestnut, sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après une esquisse annexée à l'acte par lequel le défendeur a acheté la dite propriété du plaignant, passé pardevant Walter D. Denègre, notaire, le 29 juillet 1891. (Enregistré au bureau des Aliénations, dans le Livre 140, Folio 157.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 12

VENTES A L'ENCAN

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

—DANS LE—

TROISIÈME DISTRICT,

Nos 601 et 601 1/2 rue Bourgogne, entre les rues Port et Enghien.

A L'ENCAN.

Nicholas Faust vs. John A. Grasshof et als.

No 37,245.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

VENTE EN PARTAGE.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur. Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI 14 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans la susdite affaire, le 27 avril 1893, et signé le 4 mai 1893, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, désigné comme terrain No 6 du carré d'ilet No 9 borné par les rues Bourgogne, Remparts, Port et Enghien, selon un plan de Joseph Pilié, le 9 février 1835, mesurant (mesure anglaise) 29 pieds de face de rue Bourgogne, sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent le cottage double portant les Nos 601 et 601 1/2 rue Bourgogne; il y a cinq chambres de chaque côté, dans un agréable quartier, près du marché, d'église et d'écoles, accessible à plusieurs lignes de chemins de fer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, et leur paiement garanti par lien du vendeur et privilège sur la dite propriété, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, transfert d'assurance etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles pour l'année 1893, en sus du montant de l'adjudication et fera un dépôt de dix pour cent du prix de la vente, comptant, au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jno. J. Ward, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 mai—11 17 24 31—juin 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage double dans le Second District.

Nos 251 et 253 rue Marais, Entre le Chemin du Bayou et la rue Ursulines.

—A L'ENCAN.—

Robert Murphy vs. Wm. E. Murphy.

No 28,215—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.- Division A.

Vente en partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 3 mai 1892, et signé le 2 juillet 1892 et confirmé par la Cour Suprême, il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite comme suit, à savoir:

Le cottage double à un étage et mansarde, Nos 251 et 253 rue Marais, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Villeré, Chemin du Bayou et Ursulines. Le lot mesure 60 pieds de face à la rue Marais sur 168 pieds de profondeur sur un côté et une profondeur irrégulière sur l'autre côté, d'après un acte de vente pardevant A. Drouet, notaire, daté le 29 avril 1850, sous le nom de W E. Murphy.

Le cottage a six chambres de chaque côté, gaz, beau jardin d'arbres fruitiers et de fleurs, la cour est pavée, et est situé dans une partie du Second district bien améliorée près de plusieurs lignes de chars.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec intérêt de seulement 6 pour cent par an, et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1893 en outre du montant de l'adjudication et devant déposer dix pour cent du prix d'enchère comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, notaire.

7 mai—7 10 17 24 31—juin 7 14

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Deux jolis lots pour bâtir.

Conrad G. Reubenkoenig et al. vs. les mineurs Lizette Winckler et als.

No 37,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—Le MERCREDI, 5 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus, Division C, le 16 novembre 1892, et signé le 22 novembre 1892 dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division D, daté le 2 décembre 1892 homologuant les délibérations d'un conseil de famille devant F. D. Charbonnet, Esq., notaire public, tenu le 29 novembre 1892 et dans la succession d'Elise Martha Reubenkoenig femme décédée de John Henry Winckler, No 36,621, de la Cour ci-dessus, la propriété décrite ci-après:

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Remparts, Piété et Louisa, désignés par les Nos 9 et 11, mesurant comme suit: le lot No 9, 30 pieds de face à la rue St-Claude et le lot No 11, 28 pieds 8 pouces de face à la rue St-Claude, sur une profondeur de 120 pieds chacun; le lot No 11 formant l'encoignure des rues St-Claude et Piété. Sur une avenue large, près des lignes de chars urbains.

Conditions—Comptant et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1893 au-dessus du prix d'adjudication; 20 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente par devant F. D. Charbonnet, Esq notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 juin—3 10 17 24—juillet 1 5

Succession de Thomas Gernon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,064—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George Gernon, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

31 mai—31—4 9 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Terrains vacants et Résidence dans le 3me District.

Succession de Franz I. D. Gunther.

No 38,398. Division E.

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, No 33 Passage de la Bourse.—MERCREDI, 5 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 5 juin 1893, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le 3me District, dans l'ilet compris entre les rues Bourgogne, Remparts, Champs Elysées et Marigny, mesurant 27 pieds 4 1/2 pouces 2 1/2 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois à étage, couverte en ardoises, le rez-de-chaussée à l'usage de la fabrication de cercueils, atelier de menuisier, l'étage supérieur ayant sept chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Numéro municipal 469 rue Bourgogne.

2° Un terrain vide, à l'exception d'un hangar faisant face à la rue, situé dans le même ilet, attenant au lot ci-dessus décrit, ayant les mêmes dimensions que le lot ci-dessus décrit—27 pieds 4 1/2 pouces 2 1/2 lignes de face sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

3° Un grand terrain situé dans le même district, dans l'ilet renfermé par les rues Remparts, St-Claude, Union et Français, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison construite dans le fond, ayant quatre chambres, citerne, etc., No 455 rue des Remparts.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1893, en sus du prix de vente et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant George C. Préot, notaire.

9 juin—9 14 21 28—juil 5 12

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre splendides, rue Magnolia,

Entre les rues Jackson et Philip.

Succession de Fred Bork et sa femme.

A un long crédit. A l'encan,

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — MERCREDI, le 12 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Commerciale par ordre, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 5 juin 1893, Dossier No 38,491 pour le compte de la succession de Fred Bork et sa femme, tous les deux décédés, il sera vendu—

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Philip, Magnolia et Clara, désignés par les Nos 3 et 4, qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magnolia, sur une largeur dans le fond, chacun, de 31 pieds 3 pouces, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur, sur la ligne de côté du lot No 3 la plus rapprochée de l'avenue Jackson, 120 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la ligne de division entre les dits deux lots, et 120 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot No 4, la plus rapprochée de la rue Philip, toutes plus ou moins.

Les améliorations comprennent Quelques Vieilles Maisons en bois, Barrières, etc.

Termes et conditions. Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera aussi les taxes de 1892 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 juin—8 12 18 25—juil 2 9 à date

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Plaisante Résidence-Cottage

—ET—

Quatre Lots de Terre de Choix.

Coin Pauline et Dauphine.

Succession de Anton Leiding.

No 39,066—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 31 mai 1893, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre lots de terre dans l'ilet No 244 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Pauline et Independance, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 de l'ilet No 12, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 8 mars 1859; lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Dauphine par 127 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur, le lot No 1 formant le coin des rues Dauphine et Pauline; sur le lot No 2 se trouve une résidence cottage contenant 4 chambres, citerne, hangar, puits etc. Dans un voisinage bien peuplé, d'accès facile aux chars, etc.

Conditions.—La moitié ou plus comptant, et la balance à un an en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque avec 5 0/0 d'honoraires d'avocats, les pactes de non aliénation et vente sans estimation, le transfert de la police d'assurance et toutes les autres clauses usuelles de garantie. La succession devant payer toutes les taxes y compris celles de cette année 1893. 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 juin—4 7 14 21 28—juil 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur

—DU—

PREMIER DISTRICT.

Coin des rues St-James et Religieuses.

Succession de Mme Kate Flynn.

No 15,163.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—le MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 mai 1893, et rendu dans la succession désignée ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, encoignure des rues St-James et Religieuses, comprenant trois cottages, etc., et situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet ou ilot compris par les rues Tchoupitoulas, Religieuses St-James et Celeste, d'après un plan fait par H. Moellhausen, architecte, en date du 3 septembre 1845, et annexé pour référence à un acte passé pardevant J. R. Marks, ancien notaire public de cette ville, en date du 10 septembre 1845. Le dit lot forme l'encoignure des rues St-James et Religieuses et mesure 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la dite rue Religieuses, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et façade à la rue St-James.

Termes et conditions.—La moitié ou plus comptant, la balance à un ou deux ans de crédit, en paiements égaux, avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date, garantis par des billets signés par l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, garantis par hypothèque et privilège du vendeur. Le dit acte de vente contenant la clause de non aliénation, le pour frais d'avocat, à raison de 5 pour cent, en cas de procédures légales contre aucun des dits billets; pour aucun montant avant due des dits billets, etc. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant M. Gernon, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR PARTAGE.

Agréable résidence cottage,

No 131 rue Palmyre,

Entre les rues Miro et Tonti.

FRANZ H. KLEVORN ET ALS. VS. Mme MARY KLEVORN ET ALS.

No 38,799—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune —MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 3 mai 1893 et signé le 9 mai 1893, dans l'affaire ci dessus intitulée—

Une jolie résidence-cottage simple en bois, No 131 rue Palmyre, retirée de la rue, avec jardin devant et sur le côté, et contenant 4 chambres, citerne, etc., décrite comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Banks, Miro et Tonti, désigné par le No 6 et mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Palmyre sur 105 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur. A proximité des deux lignes de chars à voies doubles des avenues Canal et Tulane et dans un voisinage tranquille.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance, s'il y a, à un et deux ans de crédit, pour billets portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1893 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, No 49 rue Camp, aux frais de l'acquéreur.

17 mai—17 24 31—7 14 21 juin

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,111—Division D—Thomas Mangan vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas Mangan soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James J. Woulfe, notaire public, à son Bureau No 135 rue Gravier en cette ville, le JEUDI, 22me jour de juin 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. J. Cahill, Esq., avocat, soit choisi pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1893.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

19 mai—21 au 23 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée, dans le Deuxième District, près du Marché Français.

Le nouveau magasin et la nouvelle résidence non finie, à deux étage, No 18 rue des Ursulines, entre Chartres et Decatur.

Succession de Aristide Balestracci.

No 37,827 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 12 juillet 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 5 juin 1893, dans l'affaire de la succession de Aristide Balestracci (ou Balestracc), Dossier No. 37,827; il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines Chartres, Decatur et St Philippe, désigné par le No 9 et mesurant 27 pieds de face à la rue des Ursulines sur 40 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la nouvelle résidence en briques à deux étages (non finie) connue comme le No 18 rue des Ursulines, subdivisée en magasin et résidence mentionnée ci-dessus.

Le site est particulièrement avantageux pour les affaires dans une des meilleures localités et à proximité du Marché Français, une ligne de chars urbains passant devant, près des gares de chemins de fer et des débarcadères de steamboats, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque etc. sur la propriété, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au vendeur

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant O. Morel, notaire public. Taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

7 juin—7 14 21 28 juillet 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bateau à voile, manœuvres, divers articles, etc.

Succession d'Hermann Gohr—No 38,860.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—LUNDI, le 19 juin 1893, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 6 juin 1893, dans l'affaire de la succession de Hermann Gohr, il sera vendu, à l'encan, au chantier de F. Kopp Milneburg, savoir: Un bateau à voile, et actuellement dans ledit chantier, ensemble avec un lot d'articles divers.

Conditions.—Comptant.

7 juin—7 14 18 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

EMPLACEMENTS

ATTRAYANTS POUR BATIR

26

GRANDS TERRAINS ÉLEVÉS,

Comprenant tout ce magnifique ilet de terre borné par les rues Lapeyrouse, White, Dupré et Onzaga, touchant au dépôt du chemin de fer d'Orléans (ou Dumaine) près des Fair Grounds, etc.

SUCCESSION DE MARTIN AGNELLY.

No 35,126.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue de la Commune—LE MERCREDI, 14 juin 1893 à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rotonde du rez-de-chaussée du dit Hôtel, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 10 mai 1893 dans l'affaire de la succession de Martin Agnelly, Docket No 35,126, il sera vendu aux enchères, savoir:

Cet ilet de terre de valeur, d'une hauteur insolite et bien nivelé, subdivisé en 26 grands lots, borné par les rues Lapeyrouse, White, Dupré et Onzaga, et mesurant comme suit:

Le lot No 1 forme l'angle des rues Lapeyrouse et Dupré et mesure 30 pieds de face de la rue Lapeyrouse, sur une profondeur entre lignes parallèles de 112 pieds 11 pouces 4 lignes, ensemble avec tous les édifices qui s'y trouvent, consistant en un joli cottage en bois, etc.

Les lots Nos 2 à 11 [illegible] chacun 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur 112 pieds 11 pouces 4 lignes. Le lot No 10 forme le coin des rues Lapeyrouse et White.

Les lots 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue White sur une profondeur [illegible].

Les lots Nos 14 à 22 font face à la rue Onzaga et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Onzaga sur 112 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur. Le lot No 14 forme le coin des rues Onzaga et White et renferme un joli cottage en bois, des dépendances etc.

Le lot No 22 touche au lot ci-dessus décrit et mesure 30 pieds [illegible] de face à la rue Onzaga [illegible] la rue Dupré sur 112 pieds 11 pouces 4 lignes.

Les lots Nos 24, 25 et 26 touchant au lot ci-dessus décrit, dans le fond, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Dupré sur une profondeur entre lignes parallèles de [illegible] pieds.

C'est un des plus beaux ilets de terre du 3me district; il est subdivisé en 26 grands lots de terre et est admirablement situé pour maison de résidence.

Il est très bien [illegible] ce terrain très élevé, beaucoup plus qu'il ne [illegible] de la Nouvelle-Orléans, fait face à la rue Onzaga [illegible].

Conditions—Un tiers comptant, le reste en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, à un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses ordinaires de garantie.

Actes de vente pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, aux frais des acquéreurs. Ceux ci devront assumer le paiement des taxes de 1893 et faire un dépôt au comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

14 mai—14 17 24 31—juin 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix dans le Troisième District.

Cottage coin Louisa et Bourgogne.

Un lot rue Bourgogne.

Succession de Charles Albert.

No 38,748—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau 159, rue de la Commune—MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée du dit Hôtel rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu et signé le 12 avril 1893, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Charles Albert, il sera vendu à l'encan, savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc, qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Remparts, Bourgogne et Louisa mesurant 42 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 98 pieds le tout plus ou moins. Les améliorations consistent d'un cottage double en bois, une bâtisse à deux étages dans le fond, etc. Bonne localité et voisinage convenable.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet attenant à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme le lot 11 et mesurant 32 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 85 pieds de profondeur.

Conditions: Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété, portant 8 0/0 d'intérêt par an, à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs devront déposer 20 0/0 du prix d'enchère au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant F. D. Charbonnet notaire.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 21.

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Machines, shafting, bandes, Ice crusher, Machine à ice cream, Monarch Range, comptoir, vitrines, etc., etc., Dynamo.

Mercredi 14 juin, coin de l'avenue St Charles et de la rue Erato.

Dans l'affaire de Geo F. Holden vs ses créanciers.

No 37,629—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur—Bureau No 49 rue Royale, il sera vendu au coin des rues St-Charles et Erato, MERCREDI, 14 juin 1893, à 11 heures A. M., à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté 31 mai 1893, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un comptoir circulaire, 2 vitrines, 1 lot serviettes et nappes, 1 Monarch Range, 1 four et ferblanc à rôtir, 1 machine à ice cream, 1 machine à vapeur, 1 ice crusher, 1 machine avec installations, 1 dynamo et autres nombreux articles d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

4 juin—4 5 13 14

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus intitulée et dans les termes et chiffre suivants, à savoir:

Mme Henriette Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,326.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 13 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final, et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.

Jugement signé le 17 novembre 1892.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an de Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.

H. MEUNNIER, Député-Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE D'ETE

Evénement Important.

Propriétés Foncières

Améliorées de Choix.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

Pour les Capitalistes, ceux qui ont des fonds à placer, ceux qui veulent se procurer une résidence agréable

—DANS LE—

Premier et le Second District.

VENTE EN PARTAGE

—DANS L'AFFAIRE DE—

Mme Madeline Story et autres contre Louis Burthe, tuteur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 39,027.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 5 juillet 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 29 mai 1893, signé le 2 juin 1893, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire de Mme Madeline Story et autres contre Louis Burthe, tuteur, il sera vendu aux enchères publiques, pour opérer un partage:

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Natchez, Magazine et Gravier, désigné comme lot No 12 sur un plan de C. F. Zimpel, mesurant 21 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 70 pieds. Ensemble avec tous les bâtiments, etc., qui s'y trouvent, comprenant le magasin en briques de choix à quatre étages, situé dans ce quartier central, désigné par le No 58 de la rue du Camp, loué à la "Times Democrat Publishing Company," à raison de $1,680 par an occupé par C. D. Stuart, encanteur, et subdivisé en bureaux etc., aux étages supérieurs, situé dans l'endroit le plus recherché de ce quartier populaire, environné de banques, de compagnies d'assurances et de bureaux d'affaires.

2° Ce lot de terre, de dimensions peu ordinaires, avec tous les édifices qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Bienville et Conti, mesurant 33 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Les améliorations consistent en un magasin en brique à trois étages, vaste, solidement bâti, avec ornements, servant aussi de résidence, désigné par le No municipal 1, occupé par le populaire "Millinery Emporium" de Mme M Olberding. Les étages supérieurs sont admirablement subdivisés pour résidences, avec de nombreux et vastes appartements, allée pour voiture, écurie et remise, etc.

L'emplacement est de choix et central, à proximité de la rue du Canal, dans le quartier par excellence du deuxième district, et dans l'ilet le plus recherché dudit district. La propriété rapporte $900 par an.

3° Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Philippe, Royale, Chartres et Dumaine, mesurant ensemble 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Royale, sur une profondeur et façade rue St-Philippe de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes.

Les améliorations comprennent l'édifice vaste et attrayant à trois étages en briques, orné d'une grande verandah en fer sur la façade, désigné par les Nos 228, 228 1/2 et 230 rue Royale et 48 rue St Philippe. Le rez de chaussée est occupé par Mme Roth, comme magasin de chaussures, et la confiserie de Mme Ford.

Les étages supérieurs sont parfaitement subdivisés en deux maisons de résidence, ayant des appartements vastes, bien aérés et distribués en salons, chambres à coucher, etc. Situé du côté préféré de la rue Royale pour l'aller et le retour du Marché Français et à une distance convenable de ce dernier; dans un quartier populeux et très animé; édifice donnant un revenu de $900 par an.

4° Un certain terrain dans le Deuxième District de cette ville désigné par le No 7, carré d'ilet borné par les rues Conti, Bourbon, Royale et St-Louis, mesurant 28 pieds 10 pouces et 2 lignes de façade rue Conti; 72 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 6; 63 pieds 6 pouces de profondeur de l'autre côté, profondeur après laquelle le terrain se rapetisse de 7 pieds 7 pouces et a une profondeur additionnelle de 10 pieds 6 pouces et 4 lignes, et 19 pieds 3 pouces et 1 ligne de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent la confortable maison de résidence bien située en briques, à trois étages, désignée par le No 73 rue Conti, subdivisée en trois maisons doubles, salle à manger, cuisine, etc., au premier étage, et environ 9 chambres avec cabinets, bains, etc., à l'étage supérieur, cour pavée, citerne, waterworks, etc. Toujours occupée par de bons locataires et donnant un revenu annuel de $480.

5° Un certain terrain dans le même district et carré d'ilet, que celui précédemment décrit, contigu à l'autre et désigné par le No 6, mesurant 27 pieds 7 lignes de façade rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de 72 pieds 9 pouces. Les améliorations comprennent la jolie et agréable maison de résidence en briques, à trois étages, portant le No 75 de la rue Conti, confortablement subdivisée, ayant environ 10 chambres, cour Schillinger, citerne, hydrant, etc., donnant un loyer de $600 par an.

Les propriétés décrites ci dessus rue Conti sont bornées au fond par une allée ayant 3 pieds 8 pouces et 4 lignes de large, ouvrant sur la rue Bourbon et en commun aux dits lots et propriétés adjacentes.

6° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Royale, Bourbon et Bienville, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Douane, sur une profondeur de 106 pieds en mesure française.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à trois étages confortablement distribuée et sur un point central, connue comme le No 111 rue de la Douane, ayant de nombreux et spacieux appartements, corridor en haut et en bas, chambres à domestiques, cour pavée, waterworks, etc. Rue pavée, près des Hôtels St Louis et Fabacher et autres à manger, à un block de la rue du Canal, ayant toujours des locataires à 1 et rapportant $62 50 par mois.

7° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Melpomène ou Edward, Constance et Terpsichore, composé de trois lots désignés comme lots Nos 1, 2 et 3. Les lots Nos 1 et 2 mesurent ensemble 55 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur et façade sur la rue Melpomène de 120 pieds 9 pouces et 3 lignes. Le lot No 3 est adjacent aux lots ci-dessus dans le fond et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 55 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent la grande, attrayante et confortable résidence en briques à deux étages, désignée par le No municipal 145 rue Annonciation, et de l'encoignure Melpomène, subdivisée en salons doubles spacieux, grande salle à manger, lieux à l'anglaise, office cuisine avec range, lavoir, chambre pour r et salons, corridor en haut et en bas, cour pavée. L'étage supérieur est des plus convenablement disposé, subdivisé en 10 grandes chambres à coucher et bien ventilées, chambre à bain, etc. Les terrains devant et sur le côté sont admirablement ornés, disposés en jardin et promenade, clôture en fer devant, etc. Le tout ayant tous les agréments modernes, avec eau, gaz, etc.

Une grande bâtisse à deux étages dans le fond, ayant 3 chambres, chambre pour le charbon et le bois.

Le voisinage est particulièrement attrayant en ce que les résidences élégantes et modernes, chars urbains devant et à proximité de tous les agréments.

8° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le même ilet ainsi que la propriété décrite et dessus, adjacente à la propriété ci dessus et mesurant 27 pieds de face à la rue Melpomène, ou la rue Edward, sur la splendide profondeur de 150 pieds 10 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, subdivisée en remise et écurie ensemble avec une bâtisse en briques à un étage dans le fond. Un site élégant pour une résidence moderne.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs divisés en coupons pour représenter l'intérêt respectif des parties intéressées, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque conventionnelle et lien et privilège de vendeur sur les propriétés vendues respectivement, ensemble avec toutes les autres clauses de garantie usuelles, le pacte de non aliénation, la clause des 5 0/0 d'honoraires d'avocat et en cas de poursuites judiciaires pour recouvrer le paiement des dits billets ou toute partie de cela, le transfert des polices d'assurance aux vendeurs, les acquéreurs assumant les taxes de 1893 au-dessus de leurs enchères et feront un dépôt de 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Eusèbe Bouny notaire public.

3 juin—3 4 7 14 21 28—juillet 2 5

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, jeudi soir, 31 décembre 1892.

Comptant	$ 948,452 00
Change	221,657 83
Prêts sur demande et escomptes	1,461,202 44
Actions	56,172 50
Propriétés foncières	40,043 00
Taxes	10,000 00
Total	$2,737,527 86
Fonds-capital	$200,000 00
Profits non divisés	279,054 03
Dépôts individuels	2,256,395 83
Dividendes non payés	2,078 00
Total	$2,737,527 86

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 31 décembre 1892.

ANT. DOMMOCOURT, Notaire.

1 janv—

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante de Propriétés de Choix Situées dans le Centre Commercial

Le magasin en briques à quatre étages Nos 169 et 171 rue Gravier, entre St-Charles et Carondelet.

Le magasin en briques à quatre étages No 81 rue Carondelet, entre Perdido et Poydras.

Le magasin en briques à quatre étages No 167 rue Poydras, entre St Charles et Carondelet.

L'élégante résidence et les grands terrains d'ornement No 107 avenue de l'Esplanade et coin N. O. de la rue Dauphine.

La résidence en briques à trois étages No 137 rue St-Louis, entre Bourgogne et Remparts.

Les résidences en briques à deux étages et attic Nos 157, 159 et 161 rue St-Louis et coin N.-E. de la rue Remparts.

La résidence en briques à un étage No 144 rue N. Remparts, entre Toulouse et St-Pierre.

Les deux résidences en briques à deux étages et attic Nos 61 et 63 rue N. Bassin, entre Bienville et Conti.

Le grand terrain pour y bâtir Nos 73 et 75 rue N. Bassin, entre Bienville et Conti.

—ET—

La résidence en briques à trois étage No 538 rue Royale, entre Port et St-Ferdinand.

Une bonne occasion pour les grands et petits capitalistes de faire d'avantageux placements

Succession de Vve Honoré Pottier, née Irène Reggio.

No 38,867—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour ci-dessus, Division B, daté le 12 mai 1893, dans la succession mentionnée ci dessus, les propriétés décrites ci-après à savoir:

1°. Le magasin attrayant à quatre étages en briques, No 169 rue Gravier, dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, St-Charles et Carondelet. Le lot de terre mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier, 21 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur dans le fond, 72 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Charles et 71 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

2° L'attrayant magasin en briques à quatre étages No 171 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, St-Charles et Carondelet. Le terrain mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier, 21 pieds 4 pouces 1 ligne dans le fond, 71 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Charles et 70 pieds 3 pouces 7 lignes sur l'autre ligne de côté.

Ces magasins sont centralement situés, touchant à la Union National Bank et près des bourses et autres institutions commerciales.

3° Le magnifique magasin à quatre étages en briques No 81 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Carroll, Perdido et Poydras. Le lot de terre mesure 30 pieds 11 pouces 4 lignes (mesure anglaise) de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 113 pieds 3 pouces (mesure française). Bien situé pour affaires ou comme placement.

4° Le vaste magasin en briques à quatre étages No 167 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, St-Charles et Carondelet. Le terrain mesure 24 pieds 5 pouces 9 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur sur une ligne de côté de 102 pieds 2 pouces sur l'autre ligne de côté. C'est un magasin occupé par la grande compagnie de meubles Hugh Flynn Co. L'td, et dans une bonne localité pour un placement d'un revenu stable.

5° L'élégant cottage-résidence en briques et de vastes terres d'ornement No 107 Avenue de l'Esplanade, coin nord-ouest de la rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Bourgogne et Dauphine. Cette propriété est retirée de la banquette par un magnifique grillage et a de larges galeries devant et à l'arrière, vaste vestibule de centre, salons, salon de réception, salle à manger, dépense et cabinet porcelaine, accesseur, salle de déjeuner, trois chambres à coucher et chambre de bain dans l'étage principal; il y a dans l'attic de la place pour plusieurs chambres. Au rez-de-chaussée il y a 3 grandes et belles chambres à coucher et salle à manger, cuisine, etc., 4 citernes, 2 hydrants, etc. Les terrains sont pavés en Schillinger, jardin de fleurs et parterres. Le terrain mesure 81 pieds de face à l'avenue Esplanade, sur 123 pieds de profondeur et façade sur la rue Dauphine. Cette résidence est bien bâtie et en parfaite condition partout. Elle est située dans la partie la plus agréable de l'avenue Esplanade, entourée de chars urbains devant et à quelques minutes au marché de la rue Canal. Dans le voisinage immédiat sont les magnifiques résidences de plusieurs de nos éminents citoyens. Cartes nécessaires pour visiter.

6° La jolie résidence à trois étages en briques, No 137 rue St-Louis, dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Bourgogne et Remparts, contenant vestibules à chaque étage et 10 chambres, gaz, citerne, hydrant, cour pavée, hangar, etc. Le lot de terre mesure 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue St-Louis sur 82 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de trois (3) pieds de large s'ouvrant sur la rue Bourgogne. A proximité de la rue du Canal et du centre des affaires et en demande par des locataires payants. Des cartes seront nécessaires pour l'inspection.

7° La résidence en briques à deux étages et attic No 161 rue St-Louis, coin N. E. de la rue Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Remparts et Bourgogne, contenant vestibule, 8 chambres, gaz, citerne, hydrant, cour pavée, etc. Le terrain est désigné par la lettre A, d'après un croquis par S. G. De L'Isle, voyer, en date du 13 mai 1893, et mesure 20 pieds 9 pouces de face à la rue St-Louis sur 82 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur et face à la rue Remparts, et ayant l'usage d'une allée commune de 5 pieds 3 pouces 1 ligne de largeur s'ouvrant sur la rue Remparts.

8° La résidence en briques à deux étages et attic No 159 rue St-Louis, touchant et dans le même district et ilet que la 7me propriété décrite, contenant vestibule, 8 chambres, gaz, citerne, hydrant, cour pavée, etc. Le terrain est désigné par la lettre "B" d'après un croquis et mesure 19 pieds 11 pouces de face à la rue St-Louis sur 82 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles et ayant l'usage en commun de la dite allée.

9° La résidence en briques à deux étages avec attic, No 157 rue St-Louis, contiguë et dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus huitièmement décrite, contenant vestibule, 8 chambres, gaz, citerne, hydrant, cour pavée etc. Le lot de terre est désigné par la lettre "C" d'après le croquis sus-mentionné et mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue St-Louis sur 87 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et ayant le droit de se servir de l'allée commune ci-dessus mentionnée.

10° La résidence-cottage en briques à un étage No 144 rue Nord Remparts, dans le même district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts, St Pierre, Toulouse et St Pierre, contenant 7 chambres, cour pavée, allée, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A, d'après un plan de Jos Pilié, voyer, annexé à un acte pardevant H. Lavergne, ancien notaire en cette ville, le 21 novembre 1825, le dit lot mesurant 19 pieds 3 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 60 pieds à laquelle profondeur le dit lot s'élargit à angle droit 20 pieds sur le côté du lot B sur le dit plan, et delà une autre profondeur de 24 pieds 4 pouces, le tout conformément au dit plan.

11° La résidence en brique à deux étages avec attic, No 61 rue Bassin, dans le même district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Bienville et Conti, contenant vestibules, 8 chambres, cour pavée, citerne, hydrant, etc. Le lot de terre mesure 21 pieds 3 pouces 11 lignes de face sur chacune des rues Bassin et Franklin, sur 127 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles d'une rue à l'autre.

12° La résidence en briques à deux étages et attic No 63 rue Bassin, se touchant et dans le même district et ilet comme la 11me propriété décrite, contenant vestibule, 8 chambres, cour pavée, citerne, hydrant, etc. Le terrain mesure 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face de chaque côté des rues Bassin et Franklin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles, de rue à rue.

13° Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet comme la douzième propriété ci-dessus décrite, mesurant 42 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Bassin 42 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces 2 lignes de rue à rue. Le dit lot est désigné par les numéros municipaux 73 et 75 rue Bassin et est amélioré avec une bâtisse en briques à deux étages faisant face à la rue Franklin, servant comme fabrique de barriques.

14° La résidence confortable à trois étages en briques No 538 rue Royale dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Architecte, Port et St-Ferdinand, contenant vestibules, galeries sur le devant et à l'arrière, 15 chambres, cour pavée, citerne, etc. Le lot de terre mesure 26 pieds 3 pouces de face à chacune des rues Royale et Architecte, sur une profondeur de 128 pieds 1 pouce 2 lignes d'une rue à l'autre. Dans un bon voisinage faisant face à une ligne de chars qui sera convertie en ligne électrique et à proximité des écoles, églises et marchés.

Les propriétés ci-dessus décrites seront vendues sujettes à des baux et locations. Des complets renseignements seront donnés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un ou un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, divisé en paiements égaux en billets coupons, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; les dits billets devant être spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, et les acquéreurs devant assurer les bâtisses et améliorations jusqu'au montant des dits billets et transférer les polices d'assurance aux détenteurs des dits billets. Les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles de non aliénation, sans estimation, ainsi que 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le recouvrement des billets, et les acquéreurs devront assumer toutes les taxes dues en 1893 en outre du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. R. Légier, Esq. notaire, pour les propriétés décrites 3°, 4°, 6°, 10° et 14°, et J. P. Meunier, Esq. notaire, pour les propriétés décrites 1°, 2°, 5°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° et 13° aux frais des acquéreurs.

13 mai—13 20 27 juin 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Jolis Cottages Doubles en Bois,

Rémunératifs.

114, 114-112, 116 et 116-112

RUE PLEASANT,

Entre les rues Magazine et Constance.

Succession de Thomas A. Stephens.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,871.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet. — MERCREDI, 28 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Division C, en date du 23 mai 1893, et d'un ordre supplémentaire daté le 25 mai 1893, dans la susdite succession, mentionnée ci dessus, la propriété ci après décrite, savoir:

1° Le joli cottage double en bois Nos 114 et 114 1/2 rue Pleasant, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Toledano, Magazine et Constance, retiré du trottoir et ayant galeries, quatre chambres, hangar, citerne etc., de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur le croquis par S. G. De L'Isle, voyer, daté le 5 mai 1893, et mesure 27 pieds de face à la rue Pleasant sur 120 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Constance, 81 pieds sur une première profondeur sur l'autre ligne de côté, puis 3 pieds sur une ligne courant vers la rue Magazine, puis une seconde profondeur de 39 pieds à la ligne du fond qui a 30 pieds de largeur.

2° Le charmant cottage double en bois Nos 116 et 116 1/2 rue Pleasant adjacent et dans le même district et ilet que la propriété décrite et dessus retirée du trottoir et ayant galeries, quatre chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le croquis ci-dessus, et mesure 28 pieds de face sur la rue Pleasant sur 142 pieds 11 pouces de profondeur courant à travers et ayant une façade sur la rue Toledano de 28 pieds. Les deux lots de terre décrits ci dessus ont l'usage d'une allée en commun ouvrant sur la rue Pleasant, 3 pieds de large et 81 pieds de profondeur.

Ces cottages sont bien loués à des locataires qui paient promptement, sont près du marché de la rue Neuvième, des lignes de chemins de fer des églises et des écoles et sont des placements sûrs et rémunératifs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations seront tenues assurées et la police transférée à un détenteur ou détenteurs des billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893 au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant G. C Préot, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

27 mai—27—juin 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Emma Mary Glady, femme décédée de M. Glaser.

No 34,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 28 juin 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus Division D, daté le 25 mai 1893 et d'un ordre supplémentaire daté le 26 mai 1893, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Julia, les rues Carondelet, Polymnie et [illegible], mesure 37 pieds 10 pouces de face à la rue Carondelet, sur 100 pieds de profondeur, et face à la rue Polymnie et autres lignes parallèles. Le dit lot forme le coin des rues Carondelet et Polymnie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 436 et 438 rue Carondelet.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs des billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893 au-dessus du prix d'achat requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27—3 10 17 24 28 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

La superbe résidence, avec de grands terrains magnifiquement embellis,

No 1,275 avenue St-Charles coin sud-ouest de la rue Bordeaux.

Apparence attrayante et décorations artistiques à l'intérieur d'un goût raffiné.

Un des plus charmants et confortables logements de nos grandes résidences du boulevard.

C'est une de ces grandes occasions que le sage ne négligera pas.

Succession de Joseph Hernandez.

No. 38,841—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 14 juin 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, en date du 12 mai 1893, dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La magnifique bâtisse en bois à deux étages avec attic, terrains d'ornement, No 1275 Avenue St-Charles, coin sud-ouest de la rue Bordeaux, située dans l'ilet borné par l'Avenue St-Charles, les rues Carondelet, Bordeaux et Upperline, dans le 6me District de cette ville.

La résidence est retirée à une distance de la banquette, accessible par de larges promenades Schillinger, entourée d'un riche grillage, et contenant larges vérandahs, porche, salon, bibliothèque, grande salle à manger, dépense, store room, cuisine et buanderie au premier étage, au second étage, 5 chambres à coucher, chambre à bain, une chambre dans l'attic et chambre finie dans la coupole. A l'arrière il y a deux chambres à domestiques. L'intérieur est superbement fini, étant en bois naturel, fresques, papier mâché et papiers peints, de matériaux les plus riches et de dessins artistiques. A l'arrière, rue Carondelet il y a vaste écurie en bois à deux étages, avec place pour plusieurs voitures, 3 stalles, une chambre pour les harnais au premier étage, chambre pour cocher au second étage. Il y a trois grandes citernes; les terrains vastes ayant moitié de l'ilet et sont distribués en chemins, parterres spacieux, rares arbustes, arbres exotiques et à ombrage. Le terrain est élevé et mesure plus ou moins 129 pieds de face à l'Avenue St Charles, sur une profondeur et façade de 306 pieds sur la rue Bordeaux et une profondeur de 290 pieds 4 pouces sur la ligne de côté vers la rue Upperline, et borné par la ligne ci dessus par les propriétés maintenant ou autrefois appartenant à Mme Mary C. Whann et à Mme Vve J. Brewalles, et 115 pieds 10 pouces de face à la rue Carondelet.

C'est une des plus belles et plus complètes résidences sur l'Avenue, au point de vue d'apparence imposante, intérieur magnifiquement fini et terrains vastes et embellis. Les chars électriques faisant un court trajet au centre des affaires. L'Avenue St-Charles sera pavée sous peu sans frais aux propriétaires. Ceux qui sont à la recherche d'un "home" élégant et à la trouveront rien de supérieur sur le marché. Des cartes de l'encanteur sont requises pour visiter les lieux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procès pour forcer le recouvrement des billets; les améliorations devront être assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs des billets, et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1893. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jas. Fahey, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mai 13 14 20 27 juin 3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIvile de District pour la paroisse d'Orléans, No 39,144 — Division D — Ordre de Cour—A. J. Benedic vs ses créanciers—Que la cession de biens du pétitionnaire A. J. Benedic soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et que J. C. Le Bourgeois soit nommé pour représenter les créanciers absents, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée pardevant Frederick Zengel, notaire, à son bureau No 49 rue Camp, en cette ville, le VENDREDI, 23me jour de juin 1893, dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1893.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

Frank Zengel, avocat.

23 mai—23 au 23 juin